



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 7 mai 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande d'extension d'usage majeur de la préparation phytopharmaceutique TORQUE S

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a pris en compte un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BASF Agro S.A.S., de demande d'extension d'usage majeur concernant la préparation TORQUE S pour laquelle, conformément aux articles L.253, R.253 et suivants du code rural, l'avis de l'Afssa relatif à l'évaluation des risques sanitaires et de l'efficacité est requis.

La préparation TORQUE S est un acaricide composé de 550 g/L de fenbutatin oxyde se présentant sous la forme d'une suspension concentrée (SC).

En raison du message réglementaire du 14 mars 2008 à l'issue du Grenelle de l'environnement concernant le retrait de la préparation TORQUE S le 30 avril 2008, l'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'extension d'usage majeur concernant la préparation TORQUE S (2007-3149-s).

Pascale BRIAND

Mots clés : extension d'usage majeur, fenbutatin oxyde, acaricide, SC.